

## POSTULAT

### NYON MISE SUR LE SOLAIRE MISE EN PLACE D'UN PLAN SOLAIRE Pour la nouvelle législature 2011 - 2016

Monsieur le Président,

L'ensemble des autorités de notre ville se doit de prévoir un avenir énergétique digne de ce nom pour Nyon afin que, pour les prochaines années, nous puissions assurer la pérennité d'approvisionnement de notre population.

#### PREAMBULE

Le soussigné s'est appuyé pour l'élaboration de ce postulat sur les rapports de gestion de la municipalité 2009 et 2010. concernant

#### ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

D'une part et de plus, ce postulat a pour but de concentrer les efforts en matière de production locale énergétique prévus dans les préavis No 133 du 14 septembre 2009 relatif au programme Nyon - Energie et une utilisation cohérente des fonds recueillis selon le préavis No 139 du 26 octobre 2009 concernant le Fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables du 17 décembre 2007 et du Fonds communal pour le développement durable du 17 décembre 2007. Il a également pour objectif d'améliorer l'information au Conseil communal et de renforcer son implication dans le processus mis en place d'autre part.

Nous constatons malheureusement que l'ensemble des missions demandées à la Déléguée est telle, qu'il sera difficile, voire impossible de se concentrer valablement sur une mission qui devient prioritaire et sera un des plus important challenge pour notre ville.

Ce n'est pas l'intention du soussigné de contrôler le poste EDD dont la COGES s'est parfaitement occupé depuis deux ans, qui ne peut à lui seul résoudre l'ensemble de nos problèmes énergétiques, mais de vous demander Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers que tout en faisant confiance à notre Municipalité en la matière, il est hautement souhaitable que nous puissions mettre en place un outil performant et à faible coût pour assurer l'énergie dont nos habitants aurons besoin demain.

C'est notre responsabilité d'élus de donner à notre ville pour cette législature, la **priorité de la mise en chantier d'un renouvellement énergétique durable et cela, suite à l'arrêt futur et programmé de nos centrales nucléaires.**

De plus n'oublions pas que le 17 décembre 2007, le processus de libéralisation du marché de l'électricité entré en vigueur a obligé notre municipalité de nous remettre un préavis no. 139 ayant pour but d'introduire deux nouvelles taxes communales sur l'électricité

- Une taxe pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables
- Une taxe pour le développement durable

**Désirons nous d'autres taxes et ou augmentations inéluctables du prix de l'électricité qui nous seraient proposées par préavis par notre municipalité?**

**Désirons nous être toujours redevable envers les différents fournisseurs quant à leurs prix qui vont, c'est certain augmenter dans les prochaines années?**

**Alors que nous avons une formidable opportunité d'avoir et de prendre une autonomie partielle mais importante et ce, dès maintenant.**

**Nous permettrons au Service Industriels de Nyon (SIN) malgré des investissements importants à budgéter d'obtenir une plus grande indépendance vis à vis de ses fournisseurs, d'être dans une meilleure position de négociation et de réaliser des résultats plus importantes qu'actuellement.**

Nous sommes certains que si l'ensemble des partis de notre Conseil accepte ce postulat pour envoi à notre Municipalité, nous rassurerons nos concitoyens et concitoyennes sur un sujet qui, dans les prochaines années va devenir brûlant.

En prenant les dispositions adéquates et nécessaires dès ce début de législature, nous mettons ainsi tout en œuvre afin de ne pas être tributaire de sources extérieures **uniquement** et surtout hors frontière qui pourraient devenir difficile surtout en ce qui concerne les délais d'approvisionnement. Ceux ci pourraient augmenter ainsi que les prix que nous ne pourrions pas entièrement maîtriser.

Afin d'adapter au mieux cet approvisionnement, nous prions donc le Conseil et la Municipalité **de prévoir au plus vite la mise en place d'un plan solaire, avec priorité haute P1**, car le temps nous est malheureusement compté.

Le but primordial de ce plan serait **d'arriver à entrevoir une certaine autonomie énergétique** à la fin de cette législature. **Nous devons toujours avoir à l'esprit que notre approvisionnement à des prix raisonnables est, et restera notre priorité.**

Ce plan devrait s'articuler sur le processus ci après, **en s'intégrant en partie dans le préavis no. 133 du 14 septembre 2009 dont les résultats et ce malgré un contrôle depuis 2 ans par la COGES, ne prévoit pas de plan de ce genre.**

#### **Au niveau politique:**

- **De l'ensemble des énergies renouvelables**
  - Les micro-centrales hydrauliques se heurtent à énormément de difficultés dont la première est le débit d'eau insuffisant.
  - Les éoliennes idem pour une ville comme Nyon avec comme impact négatif l'image de nos paysages dégradée, néanmoins d'éventuelles participations peuvent être envisagées.
  - **Eviter une subventionite aiguë des énergies renouvelable non rentables**

- La Géothermie aquifère est une énergie à prendre en considération dans une 2<sup>ème</sup> étape du plan solaire comme complément
- Le ou des réseaux de chauffage à distance idem point au point ci dessus
- Les centrales solaires sont et peuvent donc dans la première étape nous assurer rapidement une certaine autonomie par :
  - Investissements privé
  - Investissements public
  - Investissements public/privé

Nous nous devons de faire le maximum pour:

L'obtention du label Cité de l'énergie **Date d'obtention : au plus vite**

Une réflexion globale sur les besoins photovoltaïques

Un Programme politique en faveur de l'énergie remis à jour avec priorité pour le solaire, les actions prévues et atteindre les buts fixés pour le solaire.

La mise en place par la Municipalité **d'un plan solaire spécifique.**

en 2 ou 3 étapes durant cette législature en besoins photovoltaïques et par la suite géothermiques et réseaux de chauffage.

Etudier les coûts des investissements publics, privés et publics/privés, leurs rentabilités et surtout leurs amortissements et ce, annuellement avec priorité sur le budget.

Enfin, prévoir et s'assurer au mieux de la destruction des panneaux photovoltaïques (attention ils doivent contenir des métaux lourds ), après usage et remplacement.

Assurer la mise en place au plus vite d'une

#### **Commission permanente de l'énergie renouvelable**

ad hoc, calquée sur le principe de la COFIN et la COGES

**mais cette commission agirait sur le présent et le futur et non seulement sur les résultats acquis à contrôler.**

Cette commission devrait au vu de l'importance de son mandat à venir être composée politiquement, proportionnellement comme la COFIN.

Prévoir la préparation d'un Règlement communal de l'énergie pour cette commission.

#### **Missions et Mandats de la Commission**

##### **Au Conseil communal**

- Rendre compte au Conseil des résultats une fois en fin de chaque année, des résultats probants et ce en pour cent ( % ) de l'énergie utilisée sur l'ensemble de la commune et en m2 des panneaux photovoltaïque par habitant, des résultats obtenus et des prévisions futures.
- Recevoir et analyser les résultats énergétiques de la part des services compétents.
- Tenir le Conseil au courant durant cette législature des difficultés qui pourraient survenir, des retards de mise en chantier de certains préavis.

### **Au niveau opérationnel**

- Elle participera prioritairement avec le groupe de travail opérationnel mis en place par la Municipalité à fin 2009. Ce groupe est présidé par la Déléguée au développement durable.
- Elle participera et donnera son avis sur les études en amont des implantations sur les bâtiments appartenant à la commune.
- Elle sera partie prenante en amont pour la préparation et la présentation des préavis concernant uniquement l'Energie renouvelable.
- Elle surveillera l'avancement dans les délais des préavis acceptés par le Conseil.
- Elle sera partie prenante pour tout nouveau bâtiment public et privé afin de voir l'intérêt d'une implantation solaire (Voir préavis no. 179 **urgent**).
- Elle participera et donnera son avis sur les éventuels terrains public ou privé susceptibles de recevoir des centrales solaires.
- Elle encouragera les services communaux occupants de nombreux et grands bâtiments avec toits plats en priorité (écoles, Urbanismes etc. ainsi que les entreprises privées gourmandes en énergie ), de faire des propositions de baisse d'énergie et d'amélioration par l'étude et la mise en place de centrales solaires
- Son rôle principal sera axé **sur la surveillance de l'avancement du solaire** à Nyon en accord avec le SIN.

### **Suivi**

- Programme d'actions revu et complété tous les 6 mois.
- Elle participera et donnera son avis sur les études en amont des implantations sur les bâtiments appartenant à la commune.
- Son rôle sera axé sur la surveillance de l'avancement du Solaire à Nyon en accord avec le SIN.
- Elle participera aux actions d'économies d'énergies de la commune, des principales entreprises et des habitants ( voir rapport de la municipalité no. 174 )

L'ensemble de ces missions peuvent être exhaustives et devraient après une année faire l'objet d'un règlement communal.

Durant la première année, il serait judicieux que le Conseil soit tenu mensuellement au courant des résultats de la commission.

Nous obtiendrons ainsi comme principal avantage celui d'obtenir une autonomie de plus en plus grande en énergie renouvelable pour notre ville.

Beaucoup de membres de ce Conseil sont conscients après les nombreuses interventions, interpellations, postulats et motions faites à ce jour que nous n'avons pas beaucoup avancé comme nous l'aurions souhaité.

Sur l'ensemble des énergies écologiques étudiées, celle qui peut nous assurer une certaine indépendance rapidement et qui soit la meilleure pour notre ville reste le solaire même si celle ci à un coût qu'il ne faut pas négliger mais bien plutôt intégrer dans nos budgets d'investissement.

L'avantage de ce coût est que ce sera malgré tout un bon investissement à moyen et long terme que la Municipalité et le Conseil communal pourraient faire pour notre ville dans la prochaine décennie mais déjà dès cette législature.

Le retour sur investissement ne se fera pas de suite mais le fait d'avoir opté pour une telle démarche nous mettra à l'abri des turbulences qui vont venir. Dans le cas d'une non entrée en matière, nous devons nous rappeler que nous serons responsables devant l'opinion nyonnaise de notre manque de clairvoyance.

Ce postulat à aussi l'avantage que par la mise en place d'une commission permanente, nous aurons une plus grande visibilité de l'ensemble des préavis sur le solaire terminés ou en cours ou bien à faire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, vous en conviendrez.

### **Conclusion**

Nyon pourrait par cette mise en place d'un plan solaire être à l'avant garde dans cette discipline.

Avec une telle commission, la Municipalité et le Conseil communal se doteront d'un outil leur permettant de suivre l'évolution énergétique de la ville.

Nyon montrera la voie à suivre aux autres communes ainsi qu'à notre région sans attendre que l'on subisse des augmentations du coût de l'électricité.

### **AGIR PLUTOT QUE SUBIR**

Par ce postulat, le Conseil communal est engagé à prendre une décision.

Par un oui massif, nous montrerons à nos concitoyens et concitoyennes que nous préparons le futur.

Par un refus de ce postulat, nous ferons un pas en arrière en ce qui concerne la maîtrise de notre approvisionnement, nous attendrons et subirons dans les prochaines années les turbulences en besoin énergétiques (2% de plus chaque année ) qui arriveront et nous prendrons devant l'opinion Nyonnaise une grande responsabilité.

Pour cela nous demandons au Conseil communal d'accepter ce postulat et l'envoyer à la Municipalité pour préavis.

Nyon le 12 août 2011  
Christian Udasse  
Conseiller communal UDC